

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 mars 2024 à 20 H30

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Luc PERROD, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 12 février 2024

Présents (9) : PERROD Jean-Luc, GENAUDET Patrick, BUFFARD-MORET Fabrice, BERRARD Éric, ERRE Jessica, BERRARD Christophe, COCHU Béatrix, Andréa BOITRAND, GRENOUILLET Thierry.

Absents excusés :

Absent : MOIROD Séverine

Secrétaire de séance : BERRARD Christophe

A titre d'invités : BUCHOT Christian Président de la CC Porte du Jura, GREA Claude Vice-Président de la CC Porte du Jura chargé du tourisme.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal.
- Intervention du Président de la Communauté de Communes Porte du Jura et du Vice-Président chargé du Tourisme.
- Appel d'offres pour couper la parcelle de bois ZE 38.
- Questions diverses.

Approbation du compte rendu du 19 janvier 2024 à l'unanimité.

15-2024-24-03

Appel d'offre pour la coupe de la parcelle communale ZE38

Mr le Maire expose la nécessité de procéder rapidement à la coupe de bois sur la parcelle ZE 38 située le long de la route départementale 117 à proximité de la cabane de chasse.

En effet, de nombreux arbres sont tombés ou déracinés et menacent de tomber sur la route départementale. Le cubage serait de 62.33 m³ pour environ 100 stères de bois de chauffage.

Mr le Maire propose de mettre cette coupe en soumission. La date limite pour soumissionner serait le 11 avril 2024 à 16h00. La coupe sera à faire dans l'année, possibilité de coupe à la feuille

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte la proposition de M. le Maire

Dit qu'une soumission sera lancée avec en date butoir le jeudi 11 avril 2024 à 16h00

L'affichage sera fait dans la semaine 12

Questions diverses :

Protection de poteaux d'incendie : De nouveaux poteaux d'incendie viennent d'être installés sur le réseau d'eau. Des barrières de protection de ces poteaux seront mises en place par Piquand TP.

Source du Suran : La Communauté de Communes serait prête à installer un totem (panneau d'information) à l'entrée du sentier menant à la source du Suran. Un projet a été transmis à la Communauté de Communes, il sera présenté pour validation au Conseil municipal.

Intervention de la Communauté de Communes :

M. le Président rappelle que la communauté de communes a la compétence tourisme mais qu'elle ne souhaite pas assurer la gestion de l'aire de camping-car. En revanche, elle est très favorable à en confier la gestion à un gestionnaire privé. L'idéal serait de trouver un site à proximité du réseau d'assainissement collectif...La solution actuelle permettant aux camping-cars de vidanger leurs eaux sales dans la station d'assainissement du restaurant et qui était satisfaisante jusqu'à présent n'est plus aux normes.

Il propose d'étudier un assainissement collectif de ce quartier englobant le restaurant conditionné par la vente du camping aux propriétaires du restaurant.

Pour M. le Vice-Président, Loisia se trouve en un emplacement stratégique pour les camping-cars avec la proximité du lac de Vouglans. L'aire de camping-car actuelle lui paraît un site intéressant en matière de tourisme. Le schéma d'assainissement collectif mis en place est sans doute trop restrictif, une solution pourrait être l'assainissement collectif de l'ensemble de ce quartier et la mise en place d'une station de relevage des eaux usées comme à la Doye.

Enfin, en ce qui concerne le terrain actuel de camping et ses sanitaires, M. le Maire précise que cette installation n'est plus aux normes et qu'en conséquence il ne pourra plus être utilisé par la commune ou le foyer rural pour ses manifestations.....

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 12 avril

RAPPEL DE LA LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

15-2024-24-03 Vente de bois parcelle ZE38

La séance est levée à
Le secrétaire BERRARD Christophe

Loisia, le 14 mars 2024
Jean-Luc Perrod, Maire

Les délibérations relatives à cette séance peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.